



«LA MAIN DANS LA MAIN» : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR 1 - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 209 Mars 2003 - Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin 5000 Namur.

ELLE SE SENTAIT DIFFERENTE, ELLE SE CROYAIT INFÉRIEURE...

Pourtant, elle a osé...

Elle voulait se prouver à elle-même et aux autres qu'elle était capable.

Il en a fallu de la confiance pour s'ouvrir aux autres et à d'autres choses. Il en a fallu du courage pour s'inscrire à une formation. Il en a fallu de la volonté pour s'intégrer dans un groupe inconnu. Il en a fallu de la persévérance pour assister aux cours semaine après semaine. Il en a fallu du caractère pour surmonter ses craintes et affronter le regard des autres. Il en a fallu de la combativité pour vouloir se surpasser en affrontant un stage.

Mais quelle bonheur de découvrir que son travail peut être reconnu, de faire l'expérience de la solidarité avec les autres personnes qui suivent la même formation et de l'amitié avec les enfants dont elle s'est occupée.



N°209

SOMMAIRE



L • S • T

**LUTTES
SOLIDARITÉS
TRAVAIL**

Rue Pépin, 64 • 5000 Namur
Tél. : 081 / 22 15 12
Cpte : 001-1237833-92

Bureau de dépôt :
5000 NAMUR 1

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 209
Mars 2003

Ed. resp. : Andrée Defaux
64, rue Pépin 5000 Namur.

- Andenne 2
 - Une formation revalorisante
- Ciney-Marche 3
 - Propriétaire et locataire : une histoire d'amour ?
- Namur 4
 - Nous et le CPAS
- Namur 5
 - Le CPAS et nous
- Nos droits 6
 - Le droit à l'intégration sociale
- La page des enfants 7
 - Sagesses et malices de Nasreddine
- Ça se passe : petites nouvelles 8

EDITORIAL

DE ANDENNE

UNE FORMATION REVALORISANTE

En trois mois, j'ai retrouvé confiance en moi...

UNE AUTRE IMAGE DE MOI

Je suis allée dans deux écoles de l'enseignement spécial pour suivre mes études primaires et secondaires jusqu'à l'âge de 18 ans. Après, je suis allée travailler dans un atelier protégé jusqu'à 24 ans. J'ai ensuite eu droit au chômage que j'ai encore actuellement. Quand j'en ai la possibilité, je travaille avec des chèques ALE.

L'année dernière, après avoir parlé avec une personne qui suivait des cours d'encadrement des enfants en milieu scolaire, je me suis renseignée pour voir si moi aussi je pouvais y aller. Par le biais de l'ALE, j'ai pu suivre cette formation donnée par l'asbl Devenirs (asbl d'insertion socioprofessionnelle). La formatrice m'a mise à l'aise, m'a acceptée. J'ai tout de suite été au même niveau que les autres élèves. Il n'y avait pas de différence malgré mon passé... Ils m'ont redonné confiance en moi et c'était ce qu'il me manquait le plus. J'étais rejetée par tout le monde et c'est dur de se faire accepter par les autres. Ma fille connaît un peu la même chose mais ça commence à aller mieux pour elle...

J'ai voulu suivre ces cours pour montrer que je pouvais faire une formation et donner une autre image de moi, pour montrer aux membres de ma famille que je pouvais suivre des cours comme eux. Ils m'ont même félicitée quand j'ai reçu mon diplôme, mon attestation. Je leur ai envoyé un exemplaire pour leur prouver de quoi j'étais capable et que j'avais tenu bon jusqu'au bout.

Je reprends même la formation pour l'approfondir fin mars. J'ai aussi suivi une initiation à internet à

LST
la



même année que je compte également poursuivre.

SURMONTER MA PEUR

La première fois, je ne voulais pas aller aux cours parce que j'avais peur. Je tremblais toute. Il fallait lire devant tout le monde et je n'osais pas. Mais cela s'est relativement bien passé. On était une douzaine en classe. Tout le monde était gentil avec moi. Je me débrouillais pas mal. L'ambiance était bonne et je m'entendais bien avec le reste du groupe.

On avait des cours de secourisme, de dialogue avec les enfants... On regardait des cassettes vidéo sur les conflits avec les élèves, on apprenait à faire des bricolages...

Les cours se déroulaient une fois par semaine le jeudi matin de 9 à 12 Heures et ce pendant trois mois. On travaillait toujours par groupe de deux. On faisait des travaux en classe.

J'AI CHANGE

Cela m'a apporté beaucoup de choses : avoir plus confiance en moi, être plus coquette notamment en me maquillant, avoir des amis que je n'avais pas. Je suis restée en contact avec certains. Tout cela m'obligeait à être comme eux, à faire comme eux...

Quand les cours ont été terminés, j'ai eu mal au cœur. On s'attache aux gens et on s'habitue à eux.

J'ai fini ma formation par un stage que j'ai fait dans une école. Je devais surveiller des élèves de la première à la sixième année primaire mais je n'étais pas toute seule. On était à quatre. Le stage s'est bien passé. Les enfants disaient que j'étais gentille. Une petite fille noire est venue me dire qu'elle était rejetée et cela m'a fait penser à moi.

Les enfants se retrouvaient tous autour de moi. J'ai créé une sorte d'amitié avec eux. J'étais bien dans ma peau et ça se voyait.

DE CINEY-MARCHE

PROPRIETAIRE ET LOCATAIRE : UNE HISTOIRE D'AMOUR?

Les relations entre propriétaires et locataires ne sont pas toujours faciles.

LA LISTE NOIRE ...

Depuis ce 15 janvier, le Syndicat National des Propriétaires (SNP) a fait un fichier des locataires mauvais payeurs (sur internet). Les mauvais payeurs sont les locataires qui n'ont pas payé leurs loyer depuis au moins 3 mois. Ils sont fichés par leur propriétaire qui doit les prévenir par courrier.

Cette affaire a fait grand bruit : beaucoup de personnes, dont l'Office National des Locataires (ONL), se sont insurgés contre cette initiative discriminatoire. Il est vrai qu'il n'est déjà pas évident de trouver un logement aujourd'hui. Ça le sera encore moins avec une étiquette de mauvais payeur. Le SNP avait demandé l'avis de la Commission de la Vie Privée du Parlement Fédéral. Cette commission a donné un avis négatif: elle estime donc que cette liste noire porte atteinte à la vie privée ! Mais elle n'a qu'un avis consultatif et ne peut donc pas interdire ce fichier. Ce ne sont – essentiellement – que des associations qui ont pris position à ce sujet. Que font nos hommes politiques sur ce terrain et qu'en pense le ministre du logement? Nous n'en savons rien!

... ET LA "CONTRE-LISTE NOIRE"

L'ONL va contre-attaquer, notamment, en créant un fichier des mauvais propriétaires. Bonne idée! Mais qui pourra se permettre de refuser un logement sous prétexte que le propriétaire est fiché? Car l'offre de logements à "bon marché" est toujours plus petite que la demande sans cesse grandissante. Il y a aussi des locataires qui risquent de se mettre en danger en déclarant leur bailleur comme mauvais propriétaire.

Sur quelle base va être établie cette liste des propriétaires et eux aussi ont-ils le droit de la faire?

DAVID CONTRE GOLIATH?

Il y a inégalité entre le propriétaire et le locataire. Pourtant la législation et le contrat de bail ont pour but de mettre ces deux personnes sur des positions égales. Mais dans les faits, cela ne correspond pas souvent à la réalité!

Peut-on encore parler d'égal à égal avec son propriétaire? Il y a clairement un rapport de force énorme entre dominant et dominé qui règle la relation entre les deux! Aujourd'hui, il faut une fiche de paie pour trouver un logement, c'est moins facile en étant chômeur et ça devient le parcours du combattant si on annonce que c'est le CPAS qui avance la caution. Auparavant, les loueurs n'avaient pas autant de demandes et étaient ainsi moins regardants. Le rapport de force était plus équilibré.

Il existe aussi des locataires et propriétaires qui ont de très bonnes relations. Mais quelles sont les pistes pour entretenir ces bonnes relations? En voici quelques unes :

- Un dialogue franc entre les deux: ne pas attendre l'extrême limite et devoir déposer une plainte ou un recours en justice.

- Etre conciliant de part et d'autre et trouver un maximum d'accords à l'amiable.

- En cas de difficultés de paiement du loyer : en parler tout de suite et trouver un arrangement de remboursement.

JE SUIS CHEZ MOI!

D'autres ont choisi ou eu la possibilité de ne plus être locataires pour ne plus avoir de conflits avec leur bailleur en devenant leur propre propriétaire. C'est le cas d'Albert.

"J'ai une petite habitation, modeste mais je suis chez moi et il n'y a personne pour me dire comment je dois faire ceci ou cela." C'est une libération mais aussi une question de sécurité : "Je ne dépends pas de quelqu'un. Personne ne pourra me faire partir d'ici."

Néanmoins, ce n'est pas facile d'être propriétaire : il faut pouvoir faire un emprunt, payer les réparations, les taxes, ... mais pour Albert ça le responsabilise, on va avoir tendance à éviter l'endettement et c'est stimulant : "Je dois protéger ma maison pour moi et ma famille. C'est un livret d'épargne à long terme."

MAIS ENCORE ...

Etre propriétaire c'est bien mais il faut encore pouvoir le faire! Pourtant on accepte que des familles louent des maisons à des prix exorbitants mais elles ne peuvent pas obtenir un prêt pour un logement modeste! Ils nous est souvent possible d'emprunter pour une voiture, une TV, ... mais nous ne pouvons pas le faire pour notre habitat!

Il existe pourtant des pistes à exploiter :

- La location-achat : après un certain temps de location, la maison peut appartenir au locataire.

- Où en est la loi de réquisition d'immeuble, pour le moment inapplicable ?

DE NAMUR

NOUS ET LE CPAS

Notre quotidien,



POUR S'EN SORTIR

Notre quotidien est pavé de démarches, de marche à subir : d'un endroit à l'autre, et notamment au CPAS (centre public d'aide sociale). CPAS : quatre lettres synonymes d'anti-misère ? Parfois, pas toujours.

Souvent, il nous faut " batailler " pour qu'on nous comprenne, qu'on nous fasse confiance. Que l'on comprenne, tout simplement (mais ça a l'air si compliqué) que nous les pauvres, nous sommes les premiers à résister à la misère, quotidiennement ! Et que notre quotidien, c'est résister à la misère.

UNE ANALYSE DE LA LOI ET SA MISE EN APPLICATION

En 1996, avec l'anniversaire des 20 ans de l'instauration des CPAS, on a décidé d'entreprendre une chronique de la loi sur les CPAS.

Sur base de centaines de témoignages, comme ceux qui sont repris dans cet article, nous avons dressé et analysé la loi, ce qu'il y est dit et comment c'est mis ou pas en appli-

cation par les CPAS (au vu de notre expérience de plus de 25 ans) .

Cette analyse va être publiée dans quelques mois dans un livre.

Nous avons demandé à l'illustrateur Serdu de nous proposer quelques croquis. Serdu avait déjà illustré la Tuile (1), à l'époque. En "primeur", voici un dessin de Serdu ainsi qu'un autre dessin d'un militant et des témoignages nés après les avoirs vus :

COMPRENDRE

« La vie, c'est comme ça, comme les dessins. Au CPAS, on préfère ne pas te voir que de te voir. Je viens de subir 3 opérations importantes.

Je vais demander une aide financière au CPAs quand ma santé me le permettra et que je pourrai me déplacer.

Avant, j'avais déjà subi une opération grave et financièrement, j'ai pu l'assumer car ma fille vivait avec moi et le CPAS m'a dit qu'on avait assez de revenus (revenus

garantis pour les personnes âgées et l'allocation de chômage).

Maintenant les données sont différentes car je suis seule.

Vont-ils comprendre le désarroi dans lequel je me trouve ?

Vont-ils comprendre qu'il me faudra du temps pour payer les factures ?

Il faut savoir que lorsque l'hôpital vous envoie une facture et que vous ne la payez pas dans le temps (8 jours), l'hôpital l'envoie à un service de récupération de dette et vous (le malade) êtes inscrit sur une liste rouge.»

QUI ÊTES-VOUS, VOUS ?

Un second témoignage : « Quand je vois ce dessin de Serdu, je pense à ce que je vis pour le moment. Je vis dans un petit logement, avec ma fille. Je touche donc le minimex au taux famille monoparentale.

Le loyer (avec une avance pour le chauffage et l'eau) est payé directement par le CPAS, on me retire aussi pour une ancienne dette et puis...Je ne sais pas, mais je ne reçois que 130 euros tous les quinze jours pour vivre.

Ma fille est entrée en rénovation. Elle n'est pas difficile du tout, mais elle a quand même besoin de plein de choses pour l'école.

J'aimerais savoir pourquoi je dois vivre avec aussi peu d'argent. Je ne parviens pas à avoir un rendez-vous avec cette assistante sociale (j'ai découvert en septembre que ce n'était plus la même).

Mon premier contact avec elle, je l'ai mal vécu. " Qui êtes-vous,

DE NAMUR

LE CPAS ET NOUS

c'est de résister à la misère

vous ? ", ce sont les premiers mots que j'ai entendus.

De plus, nous étions le 15 du mois et elle me prétendait que je ne devais plus rien recevoir. C'est parce que j'ai insisté qu'elle a quand même vérifié.

N'ÊTRE RIEN

Ma fille qui m'accompagnait pour la première fois était gênée et voulait que nous partions. Mais sans cet argent, comment allions-nous vivre ?

Enfin, elle m'a donné 130 euros, en me disant que c'était la somme qui me revenait. Je n'ai rien dit mais c'était moins qu'avant. J'ai l'impression de n'être rien pour eux.

J'ai découvert aussi dernièrement que ma cotisation de mutuelle n'est plus payée depuis plusieurs années, comment vais-je remboursé autant avec mes petits revenus ?

Et les problèmes s'accumulent : la mutuelle, les médicament, des factures pour mon logement...En parlant de ce que je vis, je me suis mise en route pour éclaircir toute cette histoire.»

SE BATTRE

Autre exemple : lors des petites nouvelles d'une Cave récemment, Jean -Claude nous a expliqué la mésaventure qui lui était arrivé :

" J'ai eu une belle aventure avec le CPAS vendredi : on m'a annoncé que j'étais rayé du CPAS alors que tous les papiers étaient signés.

En fait, l'assistante sociale a été malade et n'a pas rentré les

papiers à temps au conseil. Elle a reconnu aujourd'hui que c'est elle qui a fait l'erreur.

Ce sera régularisé dans 15 jours mais en attendant, ça fait du stress. L'assistante sociale est encore jeune, elle est gentille, mais en attendant, j'ai couru dix fois à la banque pour voir s'il y avait de l'argent sur le compte à la date où je devais recevoir mon minimex (ce n'est qu'après que j'ai reçu la lettre comme quoi j'étais rayé), pour demander quoi au CPAS..

Il faut se battre alors que tu as des droits, à cause d'erreurs d'autres. On n'a pas de syndicat pour nous aider, nous comme minimexés.

Mais je ne me suis pas énervé au CPAS. Pourquoi ? Je n'avais pas bu. Ça, c'est important pour moi. Je savais aussi que j'avais mes papiers en ordre. Et puis, un ami qui est très combattant m'a aidé à revendiquer fermement mais calmement.

PAS FACILE

« Mais ce n'est pas toujours facile. Et puis là, je dois me débrouiller pendant quelques semaines avec moins que prévu. Ce n'est pas normal. Ca peut amener des disputes dans une famille aussi si la paie n'est pas arrivée comme prévu ".

Quelques autres témoignages, réactions en Cave à Namur :

Sébastien : moi, j'aurais dessiné deux CPAS qui jouent au ping-pong. Dans ce que je vis, j'ai vraiment l'impression que les CPAS se renvoient la balle. Je suis au milieu.

Autre témoignage : on entend parfois parler de bouée de sauvetage pour le CPAS, c'est vrai que sans le minimex, beaucoup d'entre nous ne sauraient pas comment vivre.

Mais le CPAS nous sauve-t-il ? C'est une bouée qui peut se dégonfler à tout moment ! Ou alors une bouée qui est lancée si maladroitement qu'elle tombe sur la tête et peut t'assommer !



NOS DROITS

-Le droit à l'intégration socia-

NE DITES PLUS MINIMEX

Un projet de loi vise à remplacer le minimex par le droit à l'intégration sociale. Qu'est-ce qui se cache derrière tout ça ?



Depuis le 1er octobre 2002, le minimex a été remplacé par le «droit à l'intégration sociale».

Selon le principe général de cette loi :

«Toute personne a droit à l'intégration sociale.

Ce droit peut, dans les conditions fixées par la présente loi, prendre la forme d'un emploi et/ou d'un revenu d'intégration, assortis ou non d'un projet individualisé d'intégration sociale.

Les centres publics d'aide sociale ont pour mission d'assurer ce droit».

Dans l'article précédent, on a vu que le montant du revenu d'intégration varie en fonction de la situation familiale de son bénéficiaire.

Ceux-ci sont classés en différentes catégories.

C'est le CPAS qui apprécie dans quelle catégorie on se trouve. En cas de désaccord, seul le Tribunal du travail peut trancher le litige et, éventuellement, dire que la personne doit recevoir le revenu d'intégration prévu pour une autre catégorie.

LE COHABITANT

Deux ou plusieurs personnes cohabitent lorsqu'elles vivent sous le même toit et règlent principalement en commun leurs questions ménagères.

Il faut d'une part vivre et dormir sous le même toit. Il faut d'autre part faire «ménage commun», c'est-à-dire partager les frais de logement (le loyer, les consommations d'eau, gaz,

électricité), et les frais de la vie quotidienne (les courses d'alimentation, etc.).

Les personnes hébergées en maison d'accueil, dans un abri de nuit ou un autre centre d'hébergement sont généralement considérées comme isolées et non comme cohabitantes.

Le seul fait de partager l'usage de certaines pièces (cuisine, sanitaires) voire de toutes les pièces (dortoir, salle commune), ne suffit pas à établir une cohabitation.

En effet, si cette situation de partage de pièces répond à la condition de la vie sous le même toit, elle ne répond pas forcément à la seconde condition de mise en commun des frais ménagers.

Dans ces lieux d'accueil, chacun paie sa quote part (loyer ou participation aux frais), chacun gère ses propres dépenses de ménage, chacun fait ses propres courses. Il n'y a pas de mise en commun des questions ménagères, ni les dépenses qui les concernent.

A suivre.

Philippe Versailles

QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE, LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE.

...LA PAGE DES ENFANTS...

**SAGESSES ET MALICES DE NASREDDINE,
LE FOU QUI ÉTAIT SAGE**

Voici une petite histoire tiré du livre «sagesses et malices de Nasreddine, le fou qui était sage» de Jihad Darwiche qui a recueilli beaucoup d'histoires autour de ce curieux personnage qu'est Nasreddine.

Nasreddine travaillait comme passeur sur le fleuve.
Il faisait traverser les gens d'un bord à l'autre de la rivière en échange de quelques sous.

Un jour, un grand savant, les bras chargés de livres, prit place dans la barque.
Nasreddine lui souhaita la bienvenue et parla avec lui de choses et d'autres.
Le savant se rendit compte que Nasreddine ne maîtrisait pas bien sa langue,
que sa manière de parler n'était pas très recherchée.

Il lui demanda :

-»Mon ami, n'es-tu jamais allé à l'école ?»

-»Non» lui répondit timidement Nasreddine en continuant à ramer.

-»Alors, mon ami, sache que tu as perdu la moitié de ta vie.»

Nasreddine fut vexé mais garda le silence.

A un moment, un courant rapide du fleuve renversa la barque
et les deux hommes se retrouvent à l'eau, assez loin l'un de l'autre.
Nasreddine vit le savant se débattre pour ne pas se noyer.

Il lui cria :

-»Est-ce que tu as appris à nager, maître ?»

-»Non» répondit le savant en continuant à se débattre.

-»Alors, mon ami, tu as perdu ta vie toute entière !»



Claire Goethals

Aux éditions Albin Michel,

Ça se passe ...

RETRAITE...RETRAITE

Pendant trois jours, nous avons accueilli quatre étudiants de rhéto du Collège de Godinne.

Voici leurs témoignages:

La retraite nous a d'abord permis de mieux prendre conscience du milieu dans lequel nous vivons et de respecter ceux qui souvent ont lutté dans leur vie.

Cela nous a donc permis de comprendre que la misère appartient à tout le monde, sans exception. Il ne suffit pas que d'avoir de la bonne volonté pour s'en sortir.

La création d'une telle association nous a marqués tant par le fait que chacun s'exprime sans gêne que par le fait qu'elle est très organisée et respectueuse du tempérament de chaque individu.

Chacun ne cherche pas à écraser l'autre et le dialogue a beaucoup d'importance. On perçoit ainsi qu'il ne faut pas nécessairement être licencié pour être apte à exprimer le fond de sa pensée.

Dans LST, le mot «solidarité» nous a éclairés car pour faire des démarches on est pas seul, on a besoin des autres, on avance pas seul. La solidarité est quasiment synonyme de «fraternité».

Il faudrait d'ailleurs plus de publicités pour LST, plus d'individus qui s'allient pour soutenir LST mais aussi d'autres associations qui se battent aussi pour un monde meilleur, un monde plus juste.

Cela devrait toucher toute sorte de classe sociale, même les riches sont concernés car il faut de tout pour construire un monde.

Pour ce qui a trait des expériences et des témoignages dont certains nous ont fait part, on a pu comprendre que chaque jour est une lutte, on construit sa vie tous les jours.

Les témoignages de personnes telle que Didier, Jean-Claude, Virginie et bien d'autres nous ont fort frappés et sensibilisés. De plus, on les remercie car ils nous ont montré une autre face du monde que nous dans notre couche superficielle on aurait peut-être pas aperçu.

Pour nous, il s'agit d'une bonne leçon de vie en vue d'un progrès et d'un avancement dans ce qu'on compte entreprendre plus tard (façon de percevoir les autres, qu'ils soient riches ou pauvres)

En guise de conclusion, cette retraite nous a fait grandir en tout point de vue et cela nous permettra d'expliquer aux autres que la misère appartient à tous et de la manière

"LA MAIN DANS LA MAIN" le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro

d'Andenne :
l'équipe d'Actualités Andennaises,
de Ciney-Marche :
Albert, Benjamin
de Namur :
Andrée, Cécile, Claire, Jean-Claude,
Jean-Marc, Josiane, Lina, Philippe, Sébastien et
l'équipe de rédaction et d'envoi .

Abonnement :

Abonnement de soutien
fixé à 14,85 Euro/an
Cpte : 001-1237833-92
Luttes-Solidarité-Travail
64, rue Pépin
5000 NAMUR
Tous dons de plus de 30,00 Euro sont
déductibles des impôts
via le compte suivant pour les deux projets

Cpte : 250-0083038-91
Veuillez alors les adresser à:
CARITAS SECOURS francophone délégation
de NAMUR -LUXEMBOURG
Pour NAMUR :
mention : projet n° 05/65 (LST)
Pour ANDENNE:
mention : projet n° 178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne:
L.S.T. Andenne asbl
Luttes-Solidarités- travail Andenne
Rue d'Horseilles, 26 5.300 ANDENNE.
Tél: 085/84.48.22
E-Mail lst.andenne@belgacom.net

A Ciney-Marche :
L.S.T. Ciney-Marche asbl
Rue De Monin, 96 5362 ACHET
Tél : 083/61.10.85
E-Mail lst.ciney-marche@belgacom.net

A Namur :
L.S.T.asbl
Luttes-Solidarités-Travail
Rue Pépin, 64 5.000 NAMUR
Tél: 081/22.15.12
E-Mail lstnamur@tiscali.be

A Tubize:
Claire et Jean-François Funck
Rue du centre, 19 1460 Virginal
Tél:067/64.89.65
jf.funck@swing.be

Chers lecteurs
N'hésitez pas à nous contacter...
Nous attendons vos articles,
vos remarques, un petit coup de fil...

Traitement des photos et impression :
IMPRIBEAU Ste Ode • 061/68.888.35

Avec le soutien
de la Communauté Française (Ministère de
la Culture et des Affaires Sociales)
et de la Région Wallonne (direction générale
de l'économie et de l'emploi).

Bonne lecture !

ATELIER

Pour la journée dédiée à la femme dans le monde et qui a eu lieu le 8 mars 2003, les femmes de l'atelier ont pu parler de leur livre «Ferme les yeux...imagine à travers la télévision communautaire (Canal C).

Ce livre est un recueil de 4 contes imaginés et créés par des personnes vivant des difficultés au sein de notre société.

Le livre est à votre disposition au siège de L'asbl LST, rue Pépin, 64 à 5000 Namur. Tél: 081/221512

Petite nouvelles

HOSPITALISATION

Deux amis, Marc Duclos et Dany Grosjean ont été hospitalisés.

Nous pensons bien à eux.

Le petit Alex Ledieu fait aussi un séjour en clinique.

Bon courage à toute la famille.